

Attestation de familiarisation à la sûreté

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **A1406**, **N3101**, **N3102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **15/01/2003**

Mots clés : **CODE ISPS**, **MENACE**, **PLAN DE SURETE**, **SURETE**

Identification

Identifiant : **766**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 9 mars 2011 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2003 relatif aux conditions de formation principales professionnelle minimales requises pour exercer des fonctions autres qu'aux niveaux de direction, opérationnel et d'appui sur des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage
- Arrêté du 15 janvier 2003 relatif aux conditions de formation professionnelle minimales requises pour exercer des fonctions principales autres qu'aux niveaux de direction, opérationnel et d'appui sur des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Assurer le signalement d'un incident de sûreté ou une menace et appliquer les procédures d'urgence et d'intervention

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Toute qualification d'un niveau au moins équivalent au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, validée ou non par un diplôme, permettant d'être employé ou engagé à bord d'un navire

Descriptif général des compétences constituant la certification

Signaler un incident de sûreté, y compris un acte de piraterie ou un vol à main armée ou la menace d'une attaque de cette nature

Connaître les procédures à suivre lorsqu'elles reconnaissent une menace pour la sûreté

Participer aux procédures d'urgence et d'intervention liées à la sûreté

Public visé par la certification

- Gens de mer, autres que marins, tels que définis à l'article L5511-1 du code des transports exerçant à bord d'un navire une activité professionnelle liée à son exploitation

Modalités générales

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Compétences évaluées

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de familiarisation à la sûreté

Certificateur(s)

- www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html

Centre(s) de passage/certification

- www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lycees-et-centres-de.html

Plus d'informations

Statistiques

Pas de statistiques disponibles

Autres sources d'information

—